DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Arrondissement de Calais

Commission d'Enquête : - Patrick STEVENOOT Président Titulaire

- Jacques BOCKET Titulaire- Jean-Paul DANCOISNE Titulaire

- José CARTON Suppléant

Ordonnance N° E 11000349/59

COMMUNE DE: CALAIS

« Calais Port 2015 »
Changement substantiel d'utilisation des zones du domaine Public maritime

Maître d'Ouvrage «Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais»

Porteur de projet «Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais»

Enquête Publique

<u>Du 13 Février 2012 au 16 mars 2012</u>

INTRODUCTION

Le présent rapport ne concerne que du changement substantiel d'utilisation des zones du domaine public maritime

La Région Nord-Pas-de-Calais qui est propriétaire depuis 2007 des ports de Boulogne et de Calais a pris un « engagement ambitieux et raisonnable » pour le projet d'extension du port de Calais leader européen dans le domaine du transport de passager et du fret accompagné et défini dans ce but les orientations suivantes:

- accueil de navires de taille plus importante et en plus grand nombre,
- faire évoluer la répartition modale en matière de transport au bénéfice du ferroviaire,
- de donner à la ville de Calais l'opportunité d'une nouvelle alliance avec le port,
- de relance un dynamisme pour l'implantation de nouvelles activités.

Calais et son port sont inséparables.

Le port de Calais est le poumon économique de la ville et a toujours su au cours du temps adapter ses infrastructures. C'est ce projet qui est soumis à cinq enquêtes publiques correspondant aux cinq procédures qui seront mises en œuvre pour l'autoriser.

> Généralités :

Face à la concurrence internationale, à l'évolution des navires, le port de Calais doit se moderniser et s'étendre. Le projet Calais Port 2015 a pour ambition d'étendre le port vers la mer entre 70 et 90 hectares seront aménagés. Réalisation d'un nouveau bassin et un accroissement des terre-pleins en partie gagnés sur la mer.

L'enjeu est de maintenir une compétitivité à l'activité portuaire et devrait ainsi permettre de :

- Participer au développement économique et social du territoire et de la Région;
- Contribuer au développement des activités logistiques du territoire ;
- Accroître les retombées indirectes liées aux flux de passagers et de marchandises :
- Améliorer l'interface ville-port et consolider les activités de tourisme.

Les objectifs du Projet Calais Port 2015 sont les suivants :

- Répondre aux besoins de capacité liés à l'évolution prévisible des trafics ;
- Anticiper les évolutions modales de transport intra-européen : cabotage maritime, acheminement ferroviaire...;
- Répondre aux innovations techniques, et en particulier à l'évolution et la taille des navires.
- Garantir les conditions d'accessibilité et les capacités nautiques du port ;

• Etre modulable sur le long terme et même au delà, afin de pouvoir s'adapter au fur et à mesure à l'évolution des trafics et aux besoins correspondants.

Tout projet de construction doit se conformer à la réglementation en vigueur dans la zone d'implantation. Le projet Calais Port 2015 concerne une part relativement étendue en raison de sa position (domaine public maritime, domaine terrestre), des zones naturelles qui l'entourent, et de la nature des travaux nécessaires à la construction.

En vue de procéder aux travaux de construction La Région Nord-Pas de Calais a sollicité une enquête publique.

La mise en œuvre du projet nécessite plusieurs enquêtes publiques :

- 1. une enquête pour les travaux d'aménagement portuaire Calais Port 2015 ;
- 2. une enquête de demande d'autorisation administrative des travaux d'infrastructures maritimes structurants au titre de la réglementation sur l'eau et les milieux aquatiques ;
- 3. une enquête de la mise en compatibilité du Schéma Directeur du Calaisis;
- 4. une enquête en vue de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (POS) de Calais ;
- 5. une enquête du changement substantiel d'utilisation des zones du domaine public maritime

La demande du changement substantiel d'utilisation des zones du domaine public maritime pour le projet Calais Port 2015.

> Synthèse

La Commission d'enquête publique a pris connaissance du projet et étudié de manière approfondie les différentes pièces du dossier, visité les lieux concernés, ouvert des registres avec les dossiers en mairie de Calais, veillé à l'accomplissement de toutes les formalités préalables.

Aux jours et heures fixés, les membres de la commission se sont tenus à la disposition du public. La commission a régulièrement informé le pétitionnaire du déroulement de l'enquête.

Au total, la Commission a recueilli environ 97 contributions orales et écrites, ces dernières consignées et annexées dans les registres ouverts en Mairie de Calais.

Pour la présente enquête sur *le changement substantiel d'utilisation des zones du domaine public maritime*, un registre a été utilisé pour un total de 17 contributions, compte tenu des avis provenant des autres enquêtes.

Les observations faites par le public, comportant souvent plusieurs thèmes relatifs à diverses enquêtes, les membres de la commission d'enquête ont procédé, sur chacun des registres dont celui de la présente enquête, à numéroter en marge chaque observation, ont établi deux tableaux :

- Le premier : récapitulation synthétique ;
- Le second : récapitulation synthétique par thèmes ;

afin de faciliter la synthèse des observations.

Les membres de la Commission d'enquête ont ensuite procédé à l'analyse des observations synthétisées, par la rédaction collective de thèmes.

12 thèmes ont été sélectionnés pour ce qui concerne la présente enquête.

Il est à noter que le public a eu la difficulté de différencier les différentes enquêtes et d'affecter les observations sur tel ou tel thème alors qu'elles concernent parfois plusieurs thèmes.

Changement substantiel d'utilisation des zones du domaine public maritime pour le projet Calais Port 2015.

L'objet de la présente enquête publique consiste à savoir si la zone du Domaine Public Maritime de l'Etat, nécessaire à la réalisation du projet Calais Port 2015, peut être transférer au profit de la collectivité locale, compte tenu des impératifs de préservation des sites et paysage du littoral et des ressources biologiques.

Toute implantation entraînant un changement substantiel d'utilisation du Domaine Public Maritime (DPM) et une atteinte à l'état naturel du rivage est régie par les dispositions de l'article L.2124-1, du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Au titre du L2124-1, "les décisions d'utilisation du DPM tiennent compte de la vocation des zones concernées et de celles des espaces terrestres avoisinants, ainsi que des impératifs de préservation des sites et paysages du littoral et des ressources biologiques (...) Tout changement substantiel d'utilisation de zones du domaine public maritime est préalablement soumis à enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du Code de l'Environnement.

Le projet, une fois autorisé, devra se traduire par un acte de transfert de gestion du DPM, acte prévu par l'article L.2123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ".

L'arrêté préfectoral demande une enquête publique, menée conjointement avec les autres, en application du L2124-1.

Au vu des observations, la Commission d'enquête a décidé de rattacher l'ensemble des observations relatives aux ouvrages (partie maritime) à cette enquête.

GÉNÉRALITÉS CONCERNANT L'OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

> Présentation sommaire du projet Calais Port 2015

Le pétitionnaire est le :

Conseil Régional Nord-Pas de Calais à LILLE.

L'enquête publique porte sur le projet de développement économique et d'extension du port de Calais, qui prévoit au Nord du port actuel la réalisation d'un nouveau bassin et un accroissement des terre-pleins en partie gagnés sur la mer. Le projet permettra d'accroitre progressivement les capacités du port pour les liaisons transmanche et le cabotage européen, et de diversifier les trafics (acheminements ferroviaires, trafic routier non accompagné).

Le projet concerne directement la ville de Calais.

Cadre juridique et administratif

Réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Région Nord-Pas-de-Calais, le projet veut répondre au développement économique et d'extension du Port de Calais.

L'enquête publique relative au changement substantiel d'utilisation des zones du domaine public maritime conformément à l'article R.126 du Code de l'Environnement

Le dossier d'enquête comprend :

- ✓ Une notice explicative :
- Un plan de situation ;
- L'objet de l'opération ;
- Les caractéristiques les plus importantes de l'opération soumises à enquête publique;
- L'appréciation sommaire de la dépense ;
- Le plan général des travaux ;
 - ✓ L'étude d'impact ;
 - ✓ Le plan de masse du changement substantiel d'utilisation des zones du domaine public maritime.

PRESENTATION DU PROJET

Le projet constitue une première phase de travaux, objet des demandes d'autorisation et d'une étude d'impact détaillée il comprend :

- L'aménagement des infrastructures maritimes structurantes :
 - Création d'une digue de protection de plus de 2.5 kilomètres de longueur environ et d'une contre-jetée;
 - Création d'un bassin portuaire d'environ 110 hectares ;
 - Réalisation de nouveaux terre-pleins à partir des déblais de dragage du nouveau bassin avec pour objectif l'optimisation des volumes de déblais et de remblais ;
 - Création d'un port de service permettant l'accueil des remorqueurs, pilotines et autres navires de service.

- La réalisation progressive d'autres aménagements, superstructures et équipements :
 - La réalisation de trois ou quatre postes ferries, de deux postes ro-ro et d'un quai Lay-bi utilisable également pour l'accueil des navires de croisières;
 - Des aménagements terrestres :
 - L'aménagement progressif des terre-pleins portuaires ;
 - La redéfinition des accès terrestres et ferroviaires ;
 - ❖ La mise en place d'un nouveau schéma de circulation ;
 - ❖ La réalisation des zones et bâtiments liés au contrôle (fret et zone tampon) ;
 - ❖ La construction d'une nouvelle capitainerie ;
 - ❖ La réalisation d'aménagements paysagers.

APPRECIATION SOMMAIRE DE LA DEPENSE

L'enveloppe prévisionnelle de l'opération de réalisation des infrastructures structurantes du projet calais Port 2015 est de 633 millions euros HT, valeur établie en mars 2011.

ANALYSE ET EVALUATION DU PROJET PAR LA COMMISSION

> Prise en compte de l'environnement :

Le Région Nord Pas-de-Calais a opté pour un projet exemplaire en termes d'environnement :

que ce soit sur la dynamique hydro sédimentaire, la qualité des eaux du littorales ou sur le contexte biologique. Une démarche itérative s'appuyant sur des études exhaustives en hydro sédimentaires et des inventaires scientifiques faune/flore/habitat a été mise en œuvre durant plus de 24 mois pour étudier les évolutions des effets d'adaptations qui ont porté sur la forme de la digue et le raccordement du projet sur le continent.

Les conclusions motivées de la commission d'enquête font l'objet d'un document séparé joint à la suite du présent rapport.

Calais, le 27 avril 2012

Les membres de la Commission

<u>P.STEVENOOT</u> J.BOCKET J.P DANCOISNE